

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du samedi 26 septembre 2026

Conseillers en exercice 15	Présents 13	Pouvoirs 2	Votants 15
Président de séance Thierry CULMET	Secrétaire de séance Brigitte PELLISSIER	Convocation du 21 septembre 2026	Séance du 26 septembre 2026
Ouverture de séance 9h00	Clôture de séance 10h34	Lieu Mairie, salle du conseil	Nombre de délibérations 14

Présents :

Thierry CULMET, *Maire*
Delphine AMBLARD, *Adjointe*
Jean-Luc BESNARD, *Adjoint*

Marie-Thérèse GERARD
Brigitte PELLISSIER
Rémi GERARD
Pascal MOUILLEVOIS

Jean-Michel KEMPER
Lionel FRAPPART
Nathalie ARNAUD
Claire AUDOIRE

Amaury L'HUILLIER
Laszlo ROLAND

Pouvoirs : Laurence KNIBHLER à Delphine AMBLARD ; Martine HALBEHER à Brigitte PELLISSIER.

OUVERTURE DE SÉANCE

En ouverture de séance, M. le Maire procède à la vérification des pouvoirs, à la désignation du secrétaire de séance, Mme Brigitte PELLISSIER, puis soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité (15 voix pour).

1. INCORPORATION DE LA PARCELLE D 255 AU DOMAINE COMMUNAL

M. le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section D n° 255, actuellement sans propriétaire connu, arrive au terme de la procédure engagée pour ce type de bien. Il propose que la commune l'intègre à son patrimoine, pour une valeur estimée à 665,00 € (50 € l'are). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'incorporation de cette parcelle dans le domaine communal, à l'unanimité (15 voix pour).

2. CESSIION DE LA PARCELLE D 255

M. le Maire indique que cette même parcelle est convoitée par M. Bernard DENIS, propriétaire des parcelles voisines, à l'origine de la démarche. Il propose d'autoriser dès à présent sa cession à M. DENIS, au prix de 665,00 €, une fois la prise de possession de la parcelle achevée. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise cette cession, à l'unanimité (15 voix pour).

3. ACTUALISATION DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX AVEC LES ASSOCIATIONS

M. le Maire présente les conventions actualisées d'occupation des locaux communaux conclues avec la Maison Pour Tous et le Club Canin du Val. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces conventions et autorise M. le Maire à les signer, à l'unanimité (15 voix pour).

4. CONVENTION DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR — RENOUVELLEMENT

M. le Maire présente le projet de renouvellement de la convention de déneigement et de salage conclue avec la commune de Saint-Sauveur, qui bénéficie depuis 2004 du matériel et d'un agent de Val-et-Châtillon pour ce service. Le tarif horaire est fixé à 90,00 €, révisé chaque année selon l'évolution des prix à la consommation. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette nouvelle convention et autorise M. le Maire à la signer, à l'unanimité (15 voix pour).

5. AVIS SUR LE PROJET DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2026-2032

M. le Maire soumet au Conseil le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026-2032, sur lequel la commune est consultée. Il précise que ce schéma ne comporte aucune obligation propre à Val-et-Châtillon. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mmes Brigitte PELLISSIER et Martine HALBEHER, par pouvoir).

6. SUBVENTION À LA MAISON POUR TOUS — HALLOWEEN 2026

M. le Maire présente la demande de subvention de la Maison Pour Tous pour l'organisation de sa manifestation d'Halloween, le 31 octobre 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal attribue une subvention de 100 € et met gratuitement la salle des fêtes à disposition, à l'unanimité (15 voix pour).

7. PROGRAMME DES COUPES FORESTIÈRES 2027

M. le Maire présente le programme de coupes proposé par l'Office national des forêts pour l'année 2027, portant sur 9 unités de gestion représentant 45,78 hectares et un volume prévisionnel de 1 962,6 mètres cubes de bois, selon le détail suivant :

Unité de gestion	Type de coupe	Surface (ha)	Volume (m ³)
3 a1	Amélioration de bois d'œuvre	4,45	222,5
4 a1	Amélioration de bois d'œuvre	7,14	357,0
5 a1	Amélioration de bois d'œuvre	4,90	318,5
5 t	Première éclaircie	4,92	98,4
12 a2	Amélioration de bois d'œuvre	3,58	179,0
12 t	Première éclaircie	7,94	158,8
12 i	Coupe irrégulière de bois d'œuvre	1,25	56,3
13 i	Coupe irrégulière de bois d'œuvre	1,59	71,6
14 a2	Amélioration de bois d'œuvre	10,01	500,5
Total		45,78	1 962,6

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ce programme de coupes et retient, pour l'ensemble des unités de gestion, la vente en bois façonnés et la délivrance-affouage, à l'unanimité (15 voix pour).

8. AFFOUAGE 2026-2027 — RÈGLEMENT, TARIFS ET INSCRIPTIONS

M. le Maire propose de reconduire, pour la campagne 2026-2027, le règlement d'affouage appliqué l'année précédente : un lot par foyer, réservé aux habitants de la commune, sous la garantie de MM. Jean-Luc BESNARD, Jean-Michel KEMPER et Mme Delphine AMBLARD. Les tarifs restent fixés à 12 € le stère de hêtre et de bois durs, 5 € le stère de bouleau et de bois tendres, et 8 € le stère de bois abattu l'année précédente, la charbonnette restant offerte. La date limite d'inscription est fixée au 30 novembre 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces dispositions, à l'unanimité (15 voix pour).

9. RATTACHEMENT DE LA PARCELLE B 335 AU RÉGIME FORESTIER

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 335, lieu-dit « Champ du Bois », acquise en 2022, et propose son rattachement au régime forestier, comme cela avait déjà été fait pour la parcelle voisine B 316 en 2025 :

Parcelle	Lieu-dit	Surface	Rattachement
B 316	Vaux Conce	27a70ca	Rattachée en 2025
B 335	Champ du Bois	25a60ca	Objet de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande le rattachement de la parcelle B 335 au régime forestier, à l'unanimité (15 voix pour).

10. PROJET DE SALLE CULTURELLE DANS L'ANCIENNE USINE « LA COTONNIÈRE » — ABANDON DU PROJET

M. le Maire rend compte de l'étude de faisabilité menée sur un projet de salle de spectacle dans l'ancienne usine « La Cotonnière ». Deux scénarios ont été chiffrés, l'un à 560 000 € HT avec un local réduit, l'autre à 720 000 € HT pour le projet complet. M. le Maire indique que même la version la plus économique reste d'un coût trop important pour la commune et propose de ne pas donner suite au projet. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'abandon de ce projet, à l'unanimité (15 voix pour).

11. CONVENTION POUR LA STÉRILISATION ET LES SOINS DES CHATS ERRANTS

M. le Maire présente la nouvelle convention à conclure avec l'association « Les Petites Miettes » pour la gestion des chats errants sur la commune (capture, stérilisation, identification), qui remplace l'autorisation donnée le 7 août 2026 à l'ancienne association. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité (15 voix pour).

12. DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES — AJUSTEMENT DES PROVISIONS

M. le Maire présente la décision modificative n°12A, nécessaire pour inscrire, au budget annexe Eau et Assainissement, les crédits permettant d'ajuster la provision pour créances douteuses (impayés de 9 817,16 €, provision déjà constituée de 6 227,19 €), ce montant n'ayant pas été prévu au budget primitif : diminution du compte 6068 (chap. 011) et augmentation du compte 6817 (chap. 68) de 3 589,97 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette décision modificative, à l'unanimité (15 voix pour).

M. le Maire présente la décision modificative n°12B, nécessaire pour inscrire, au budget communal, les crédits permettant d'ajuster la provision pour créances douteuses (impayés de 1 181,69 €, provision déjà constituée de 623,90 €), ce montant n'ayant pas été prévu au budget primitif : diminution du compte 635 (chap. 011) et augmentation du compte 681 (chap. 042) de 557,79 €, avec contrepartie aux comptes 2188 (chap. 21) et 4912 (chap. 040). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette décision modificative, à l'unanimité (15 voix pour).

Des courriers recommandés seront par ailleurs envoyés par la mairie, en complément des relances et poursuites déjà menées par la trésorerie.

13. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Parcelle derrière la fontaine du Beau Soleil** : propriété de la mairie, à nettoyer.

- **Columbarium** : commandé et implanté au cimetière, au bout de l'allée principale ; le monument cassé a été confié à M. RUDEAU pour réparation.
- **Cours d'informatique pour les seniors (initiation à la tablette)** : de janvier à mars 2027, les jeudis après-midi à la salle des fêtes (matériel apporté par les organisateurs) ; une seule inscription à ce jour, des flyers seront distribués aux 60 ans et plus.
- **Sécurité (aménagements de voirie)** : les dos d'âne et plateaux mis en place se révèlent efficaces ; les travaux devraient être terminés mercredi 30 septembre, malgré quelques soucis avec l'entreprise (enrobés mal réalisés devant la mairie). Des stops seront installés rue Jean Mariotte et grande rue, notamment à la sortie de l'aire de camping-cars. Une deuxième tranche est prévue en 2027 (subvention DETR alors abaissée à 25 %).
- **Effectifs scolaires** : 34 enfants de Val-et-Châtillon scolarisés en primaire (33 à Cirey, bientôt 32 après un départ prévu au 1er octobre ; 1 à Badonviller).
- **2 chambres de sectorisation eau potable (Grande rue)** : compteurs 6 000 € HT, chambres 17 000 € HT — subventionnables à 70 % par l'agence de l'eau.
- **Nettoyage des vitres** : 55 € par arrêt de bus, 370 € pour l'ensemble des vitres de la salle des fêtes. Opération faite le 22 septembre.
- **Thé dansant** : la Maison Pour Tous organisera un thé dansant par trimestre en 2027.
- **Service technique** : achat d'un taille-haie télescopique à batterie (455 € TTC).
- **Usine de la Cotonnière** : toiture partiellement hors service côté pont roulant, à refaire entièrement (coût estimé 63 705,20 € TTC) ; une fuite a par ailleurs été réparée récemment dans le couloir reliant le bureau de l'association et la salle d'exposition.
- **Réservoirs** : ceux d'Achiffet et du Beau Soleil devront être nettoyés (devis de captage/neutralisation : 1 929,68 € HT) ; compte tenu de la sécheresse actuelle, les travaux seront engagés en 2027 plutôt que de vider 400 m³ maintenant.
- **Curage du canal de la Cotonnière** : en 2010, un curage avait coûté 7 612 € TTC pour 550 m ; une demande de devis est en cours, le canal étant envasé.
- **Nettoyage de la salle des fêtes** : une journée ou demi-journée de nettoyage collectif sera organisée ; recherche de participants en cours.
- **Nettoyons la nature** : opération citoyenne CCVP le samedi 10 octobre 2026 (matériel fourni, déchèterie ouverte de 12h à 13h30) ; la commune est invitée à s'y associer — à confirmer, les secteurs de la commune étant déjà nettoyés au fil de l'année, à l'exception de la route de Cirey.
- **Voyage de l'amicale des maires de la CCVP** : ouvert aux élus, Puy du Fou du 16 au 19 juin 2027 (bus, spectacle vendredi soir, hôtel/repas/entrées inclus), 650-700 €/personne, inscriptions avant le 6 octobre 2026.
- **Cadre de vie (réunion de la commission du 11 septembre 2026)** :
 - **Saint-Nicolas** : samedi 5 ou dimanche 6 décembre 2026, distribution de friandises aux enfants, recherche d'un père fouettard ; des flyers seront distribués pour demander aux familles si elles souhaitent la visite, les sachets étant commandés au dernier moment.
 - **Décorations de Noël** : sapins de la place et de la salle des fêtes, mini-chalets sur le thème des sports d'hiver, mise en place le 21 novembre (rendez-vous à 8h30 aux services techniques) ; des sapins en bois réalisés par Amaury viendront aussi décorer les fontaines, assemblés lors d'un atelier avec les enfants du CLAS.

- **Noël des enfants** : séance de cinéma à Blâmont (comme les années précédentes), goûter à la salle des fêtes et visite du Père Noël ; un message a été envoyé aux associations pour la recherche d'un Père Noël et d'un père fouettard.
- **Noël des aînés** : distribution des colis le samedi 19 décembre (rendez-vous à 9h00 à la mairie).
- **Crêpes des aînés** : samedi 13 février 2027, de 14h à 17h, animées à l'accordéon par M. Bastien ÉTIENNE.
- **Pâques** : décoration déjà prête.
- **MPT** : le format des chantiers jeunes évolue — chantier citoyenneté ou dispositif argent de poche envisagés plutôt que les chantiers jeunes initialement prévus ; thé dansant par trimestre maintenu.
- **Fleurissement du village (2027)** : les fontaines hors eau seront vidées et leur cuvelage entièrement refait, une par une, par Pascal et Jean-Michel, puis remises en terre végétale ; fin des plantes vivaces au profit de fleurs de saison. Les compositions des jardinières seront réalisées par l'équipe municipale elle-même, avec des fleurs achetées chez Atouts Fleurs. Les enfants du CLAS participeront à un projet « de la graine à la fleur » ; deux bacs en bois réalisés par Amaury seront installés devant la salle du CLAS. Projet de mur végétalisé maintenu au square du Beau Soleil.
- **Projets d'aménagement** : cabanes à oiseaux, mobilier bois dans le parc ; sur l'esplanade, pas de mobilier finalement mais des jeux peints au sol (marelle, circuit...).
- **Concours des maisons (ou quartiers) fleuris** : relance à l'étude — jury à voir avec les associations, bons d'achat chez Atouts Fleurs en récompense.
- **Divers** : projet de parcours de santé botanique (non prévu avant 2028-2029), article sur les fontaines dans le bulletin municipal.
- **Bouge ton coq (épicerie participative)** : une visite du local envisagé est prévue le 9 octobre 2026, pour évaluer les travaux éventuellement nécessaires.
- **Questions diverses (posées en séance) :**
 - **Table de ping-pong / city-stade** : inquiétude sur d'éventuelles dégradations et déchets, notamment par des personnes extérieures à la commune ; pas de dégradation constatée à ce jour mais des déchets sont relevés, notamment autour de la pétanque (avec une gêne sonore également) ; rappel qu'une caméra couvre le site ; une solution est recherchée pour empêcher l'usage après 22h.
 - **Marquage au sol** : le marquage jaune sera refait au niveau de la borne incendie devant l'église.
 - **Plainte (domaine public)** : une précision a été apportée en séance concernant une plainte relative à des activités de mécanique sur le domaine public.
 - **Éolienne** : le projet avance, le dossier devant être déposé en fin d'année ; une lettre d'information sera distribuée aux habitants à cette occasion.

Fait à Val-et-Châtillon, le 26 septembre 2026.

Le Maire,

Thierry CULMET




Le secrétaire de séance,

Brigitte PELLISSIER

